INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

Procès-verbal de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie

A une séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie tenue à l'Hôtel de Ville de Sainte-Catherine, au numéro civique 5465, boulevard Marie-Victorin en la Ville de Sainte-Catherine à **10:00** h, ce jeudi le sixième jour du mois d'avril deux mille vingt et trois, à laquelle sont présents Messieurs, Madame

-Anne Scott, Mairesse suppléante- Ville de Candiac

-Frédéric Galantai, Maire - Ville de La Prairie

-Michel Leblanc, Maire-suppléant - Ville de Sainte-Catherine

-Jean-Claude Boyer, Maire - Ville de Saint-Constant

formant le Conseil au complet sous la présidence de M. Christian Ouellette, Maire de la Ville de Delson.

23-04-28 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après délibération, il est proposé par M. Jean-Claude Boyer, appuyé par M. Michel Leblanc et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie adopte l'ordre du jour tel que présenté en y ajoutant un item sur l'analyse des réseaux locaux et résumé comme suit:

1.- Approbation de l'ordre du jour.
2.- Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 2 mars 2023
3.- Approbation des comptes à payer
4.- Correspondance reçue par la Régie jusqu'au 29 mars 2023.
5.- Dépôt du rapport financier 2022.
6.- Mandat INRP et l'IQEA
7.- Mandat pour la mise à jour de TAREP
8.- Mandat à JFSA.
9.- Adjudication du contrat pour l'entretien et l'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées.
10- Présentation du rapport d'Aquatech janvier et févirer 2023.
11- Varia - analyse des réseaux locaux.
12- Question du public
13- Levée de l'assemblée.

23-04-29 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA REGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DU BASSIN DE LAPRAIRIE TENUE LE 2 MARS 2023.

Après délibération, il est proposé par M. Frédéric Galantai, appuyé par M. M. Jean-Claude Boyer et résolu unanimement :

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie approuve le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 mars 2023.

23-04-30 APPROBATION DES COMPTES A PAYER

Après délibération, il est proposé par M. Michel Leblanc, appuyé par Mme. Anne Scott et résolu unanimement :

rmules Municipales No 5614-A-PS (FLA 781)

INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie approuve les comptes à payer pour le fonds d'administration au montant de 448, 341.28$ et pour le fonds des dépenses en immobilisations au montant de 874,179.61$ pour un montant total de 1,322,520.89$.

23-04-31 CORRESPONDANCE

Le Secrétaire-trésorier donne communication de la correspondance reçue par la Régie jusqu'au 29 mars 2023, le tout tel que mentionné à la liste annexée à la présente et le Conseil d'administration en prend connaissance.

23-04-32 RÉCEPTION ET DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER DE LA RÉGIE POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2022.

Le Secrétaire-trésorier soumet au Conseil les lettres de l'auditeur comptable concernant la mission d'audit, la planification et la constatation. Le Secrétaire-trésorier présente pour dépôt le rapport financier de la Régie pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022 ainsi que le rapport du Vérificateur préparé et commenté par la firme d'expert comptable MPA, inc. , conformément à l'article 105.1 de la Loi sur les cités et villes.

Le Conseil d'administration ayant pris connaissance de l'exposé du rapport financier 2022, ainsi que les lettres et le rapport du vérificateur à cet effet.

Le Conseil approuve le rapport financier 2022 et demande que lesdits rapports soient déposés au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, ainsi que parmi les archives de la Régie.

23-04-33 MANDAT A LA FIRME SNC-LAVALIN CONCERNANT L'ÉVALUATION DES COMPOSANTES DE L'INRP DEMANDÉE PAR ENVIRONNEMENT CANADA ET DE L'IQEA DU QUÉBEC.

Considérant les modalités applicables à la déclaration de l'INRP 2022 et l'ampleur de la tâche, particulièrement pour l'évaluation et la révision du volet des rejets atmosphériques.

Considérant qu'il faut également remplir la déclaration de l'inventaire québécois d'émission atmosphérique (IQEA).

Après délibération, il est proposé par Mme. Anne Scott, appuyé par M. Frédéric Galantai et résolu unanimement :

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie mandate la firme SNC-LAVALIN afin de compléter les composantes demandées selon les directives d'Environnement Canada à partir du guide de l'Inventaire National des Rejets de Polluants 2022 et la déclaration provincial de l'IQEA et ce pour un montant de $ 9,870.00 plus taxes, incluant un volet pour une quantification des nouvelles données sur les GES selon l'offre de services datée du 17 mars 2023.

rmules Municipales No 5614-A-PS (FLA 781)

INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

23-04-34
No de résolution
ou annotation

MANDAT A LA FIRME SNC-LAVALIN CONCERNANT LA MISE A JOUR DES ÉLÉMENTS DE TAREP.

CONSIDÉRANT que la méthode TAREP concerne la répartition des dépenses d'exploitation entre les villes et les usagers;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'effectuer une mise à jour complète de la méthode TAREP compte tenu de l'augmentation de la population et autres éléments à considérer tel qu'une partie des nouvelles immobilisations et ce tel que spécifiés par la nouvelle entente intermunicipale;

Après délibération, il est proposé par M. Jean-Claude Boyer, appuyé par M. Michel Leblanc et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie recommande que la mise à jour complète de la méthode TAREP soit effectuée selon les critères évalués par le comité technique de la Régie,

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie mandate la firme SNC-LAVALIN pour un montant maximal de 21,730 $, plus taxes afin de compléter la mise à jour de la méthode TAREP, le tout selon l'offre de service datée du 17 mars 2023.

QUE le Conseil demande la collaboration du service des finances et du service technique de chacune des villes afin de compléter la mise à jour.

23-04-35

MANDAT CONCERNANT LES FRÉQUENCES DES DÉBORDEMENTS AU TROP-PLEIN INTERMUNICIPALE AFIN D'ÉVALUER UNE NORME POUVANT ETRE SOUMISE AU MINISTERE POUR L'ATTESTATION D'ASSAINISSEMENT MUNICIPALE ET LA QUANTIFICATION DES VOLUMES D'EAUX PARASITES POUVANT TRANSITER AUX 3 PUITS DE CHUTE PAR LES 5 VILLES.

Le Secrétaire-trésorier présente au Conseil d'administration une offre de services consistant à évaluer a partir des données historiques de la station l'évaluation d'une norme pouvant être soumise pour la délivrance de l'attestation d'assainissement municipale par le Ministère, ainsi que la réduction des volumes d'eaux parasites a retirer des 3 puits de chute par les 5 villes pour ne pas augmenter la fréquence des débordements en considérant les enjeux économiques associés.

CONSIDRANT QUE l'entreprise JFSA a une bonne connaissance du territoire des 5 villes membres de la régie.

Après délibération, il est proposé par M. Frédéric Galantai, appuyé par Mme. Anne Scott résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie mandate la firme JFSA Québec inc.. pour effectuer l'analyse des données historiques à la station ainsi que les quantifications requises pour l'obtention d'une norme à l'Attestation d'Assainissement Municipale et ce, pour une banque d'heures estimative de $ 40,500.00 plus taxes, le tout selon l'offre de services datée du 9 mars 2023, et ce avec la condition de respecter de l'échéancier présenté.

rmules Municipales No 5614-A-PS (FLA 781)

INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

23.04.36

No de résolution ou annotation

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE SERVICES POUR L'EXPLOITATION ET L'ENTRETIEN DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES.

Le Secrétaire-trésorier fait rapport au Conseil d'administration sur le déroulement du processus d'appel d'offres pour la fourniture de services et l'entretien des ouvrages d"assainissement des eaux usées.

ATTENDU QUE la RAEBL a engagée en ce sens un processus d'appel d'offres publics - # 2023-01 "Fourniture de services pour l'exploitation et l'entretien des ouvrages d'assainissement des eaux usées" pour la station d'épuration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie et bien qu'il y a eu 2 visites d'entreprises, le 15 mars 2023 suite à l'ouverture public, la Régie a reçue une seule offre de l'entreprise suivante: Aquatech société de gestion de l'eau Inc.; La Régie a donc entamée le processus d'analyse de la soumission avec un comité de sélection formé à cette fin par le responsable désigné de la RAEBL.

ATTENDU QUE le processus avait comme condition obligatoire, une visite individuelle de la station pour tout soumissionnaire et que le soumissionnaire avait en autre la responsabilité d'examiner attentivement tous les documents de l'appel d'offres ainsi que de se renseigner sur l'objet et les exigences du contrat pour en assurer la réalisation.

ATTENDU QU'un rapport de conformité des offres a été effectué et qu'il s'en est suivi une évaluation des offres par pointage, jugée en fonction des critères de qualité et de prix.

ATTENDU QUE le comité de sélection de la RAEBL recommande au Conseil de la Régie l'adjudication du contrat au soumissionnaire ayant obtenue le pointage final le plus élevé.

Après délibération, il est proposé par M. Jean-Claude Boyer, appuyé par M. Michel Leblanc et résolu unanimement:

QU' avec un pointage final de 0.233, le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie, accorde au plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de services et l'entretien des ouvrages d'assainissement des eaux usées à la firme Aquatech société de gestion de l'eau Inc., RC-050, 4750 Henri-Julien, Montréal, Québec H2T 2C8, pour un montant total de 5,263,072.61 $ (cinq million deux cent soixante-trois mille soixante-douze dollars et soixante et un cents) toutes taxes incluses, d'une durée de 5 ans à partir du 1 juillet 2023, le tout tel que plus amplement détaillé aux documents de l'appel d'offres #2023-01 et de la soumission présentée qui fait partie intégrante de ce contrat.

QUE la firme Aquatech société de gestion de l'eau Inc.; doit respecter l'organigramme, les qualifications et les expériences du personnel exigées dans le cadre de la soumission déposée avec un droit de regard de la part du Secrétaire-trésorier de la RAEBL sur les effectifs proposés par la firme.

QUE les 3 documents suivants soient déposés aux archives de la Régie:

- Estimation du coût relatif au contrat, datée du 8 février 2023.
- Rapport sur le déroulement de l'Appel d'Offre concernant l'exploitation, daté du 3 avril 2023 et signé par le Secrétaire-trésorier de la RAEBL.

rmules Municipales No 5614-A-PS (FLA 781)

- Cahier original comportant le prix total et la signature du représentant autorisé de firme Aquatech, Société de gestion de l'eau inc.

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie autorise le Président et/ou le Secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Régie, s'il y a lieu, le contrat à intervenir entre les parties, ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente résolution ou en regard à l'application du contrat concerné par la présente.

23-04-37 RAPPORT D'EXPLOITATION DE JANVIER ET FEVRIER 2023.

Le Secrétaire-trésorier dépose le rapport d'exploitation de janvier et février 2023 et le Conseil d'administration en prend connaissance

23-04-38 ENGAGEMENT PAR CHACUNE DES 5 VILLES MEMBRES A OCTROYER A JFSA UN MANDAT DEVANT IDENTIFIER LES EMPLACEMENTS REQUIS ET LES INFORMATIONS NÉCESSAIRES POUR ÉTABLIR UNE CAMPAGNE DE MESURE DES DÉBITS SUR LE TERRITOIRE DE LA RAEBL.

Considérant qu'il est de la responsabilité de chacune des villes membres d'identifier les emplacements requis pour chacun des points de mesures de débits devant servir a une campagne de mesures sur le territoire de la Régie ainsi que les piézomètres et toutes autres informations requises.

Après délibération, il est proposé par M. Jean-Claude Boyer, appuyé par Mme. Anne Scott et résolu unanimement:

QUE les membres Conseil d'administration de la Régie demande que chacune villes membres complète d'ici le 1er juin 2023 un mandat avec la firme JFSA permettant de fournir les informations requises à l'élaboration d'une campagne de mesure sur le territoire de la Régie.

23-04-39 QUESTION DU PUBLIC.

M. Michel Vachon pose diverses questions sur des items figurant à l'ordre du jour de la présente séance.

23-04-40 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Après délibération, il est proposé par M. Frédéric Galantai , appuyé par M. Jean-Claude Boyer et résolu unanimement :

QUE la présente séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie soit levée.

Et la séance est levée.

M. Christian Ouellette, Maire
Président de l'assemblée

M. Gilbert Samson
Secrétaire-trésorier

rmules Municipales No 5614-A-PS (FLA 781)